

Compte rendu de séance

Séance du 29 Octobre 2025

L'an 2025, le 29 Octobre à 21 :00, le Conseil Municipal de la Commune de BAINES SAINTE RADEGONDE s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOJSKI Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/10/2025.

Présents : M. DUBOJSKI Michel, Maire, Mmes : CAILLAUD Catherine, FUZEAU Brigitte, NALBERT Nathalie, PIGNOCHET Isabelle, MM : CELLOU Bernard, DAMOISEAU Pierre, LAROCHE Alexis, NADAUD Bruno, POISAC Jean-François, TAPON Thierry

Excusée : Mme GLEN Claudine procuration à Mme PIGNOCHET Isabelle

Invitée : Mme NADON Laëtitia

A été nommé(e) secrétaire : Mme PIGNOCHET Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/10/2025

Date d'affichage : 24/10/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en MAIRIE DE BAINES SAINTE RADEGONDE

Le : 26/11/2025

Et publication ou notification

du : 26/11/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme PIGNOCHET Isabelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Validation du compte rendu du 27/08/2025
- 2025_01_10 : Adoption du rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes des 4B
- 2025_02_10 : Redevance assainissement 2026
- 2025_03_10 : Objet : Produits irrécouvrables - admission en non-valeur
- 2025_04_10 : DM N°5 Budget commune
- 2025_05_10 : mise à jour du tableau des effectifs au 01/10/2025
- 2025_06_10 : DM N°3 BUDGET ASSAINISSEMENT
- 2025_07_10 : subvention de participation pour voyages scolaires au collège de Baignes sur le budget 2025
- Questions diverses

réf : 2025_01_10 : Adoption du rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes des 4B

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes des 4B.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le rapport d'activité 2024, de la Communauté de Communes des 4B.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025_02_10 : Redevance assainissement 2026

Monsieur le Maire expose que compte tenu des charges et des investissements à prévoir, il y a lieu de procéder à l'augmentation du tarif de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer au 1^{er} janvier 2026 le tarif de la redevance assainissement comme suit :

- 100.00 € par an, l'abonnement au service assainissement (usagers raccordés ou non au réseau d'eau potable),
- 3.00 € par mètre cube consommé (usagers raccordés au réseau d'eau potable),
- Charge Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025_03_10 : Objet : Produits irrécouvrables - admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne lecture des produits irrécouvrables de la commune présentés par la Trésorerie de Barbezieux-St-Hilaire et qui demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Année 2023 : 1 283.23 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- après avoir pris connaissance des motifs d'irrécouvrabilité exposés,
- décide d'admettre en non-valeur les produits présentés par la Trésorerie de Barbezieux-St-Hilaire en 2025 dont le montant s'élève à 1 283.230 € pour l'année 2023.
- autorise Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant, la dépense étant inscrite au compte 6541 (pertes sur créances irrécouvrables) du budget 2025 et à signer toutes pièces utiles à la bonne marche de l'affaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025_04_10 : DM N°5 Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération du Conseil Municipal du 07 mars 2025,
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
- Vu le projet de décision modificative n° 4 au budget primitif 2025 du budget principal de la commune présenté par Monsieur le Maire,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

- Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n° 4 au budget primitif 2025 du budget principal de la commune portant sur les nouvelles inscriptions budgétaires :

VIREMENTS / OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET EN RECETTES

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
2158 (25005)	Autres installations	1 200.00			
21351 (23131)	Installation générale	2 250.00			
2313 (2308)	Nouvelle chaufferie	-3 350.00			
2313 (2309)	Bâtiment naissant	-100.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
TOTAL		0	TOTAL		0

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025_05_10 : mise à jour du tableau des effectifs au 01/10/2025

Le Maire informe l'assemblée :

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le maire expose qu'il y a lieu d'apporter une mise à jour du tableau des postes.

Le Maire propose à l'assemblée :

La mise à jour du tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Commune					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Accueil du public	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Renseignement à la population	Adjoint administratif	C	1	1	TNC
Comptabilité	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	TC
Secrétaire Générale de Mairie	Rédacteur	B	0	1	TC
Archives / bibliothèque	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC
Policier	Brigadier-chef principal	C	1	1	TC
Encadrant des services techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Agent polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC
Agent polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1 ^{ère}	C	1	1	TNC

	classe				
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	TNC
Agent polyvalent en milieu rural (accroissement temporaire)	Adjoint technique territorial	C	1	1	TC

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025_06_10 : **DM N°3 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Virements/ouverture de crédits- exercice 2025

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération du Conseil Municipal du 07 mars 2025,
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
- Vu le projet de décision modificative n° 3 au budget primitif 2025 du budget Assainissement de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde présenté par Monsieur le Maire,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

VIREMENTS / OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET EN RECETTE

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
1641	Emprunts	2 000.00			
203 (1701)	Frais d'études	20 000.00			
2315 (202501)	Installations	- 22 000.00			
TOTAL		00.00	TOTAL		0.00

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant

TOTAL		00.00	TOTAL		0.00

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025_07_10 : subvention de participation pour voyages scolaires au collège de Baignes sur le budget 2025

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention formulé par l'Association des Parents d'élèves de Baignes du collège autrement dit l'APECAM concernant un voyage scolaire. Le collège André Malraux de Baignes souhaite proposer un voyage scolaire pour les élèves de 6ème, 4ème et 3ème. Le montant restant à la charge des familles demeure important pour certains foyers. L'APECAM demande une aide financière pour 19 élèves.

Voyage des élèves de 6ème, 4ème et 3ème pour l'Espagne dont 19 élèves baignois :

- Dates : du 7 au 13 décembre 2025
- Reste à charge par famille : 400.00 € par élève

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir adopter l'attribution d'une subvention de 570.00 € à l'APECAM de Baignes soit un coût de 30 € par élève Baignois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le versement de la subvention de 570.00 € à l'APECAM de Baignes et que cette somme soit bien redistribuée aux enfants Baignois

Charge Monsieur le Maire à inscrire cette somme au budget primitif 2025 au compte 65748

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'action

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Questions diverses

Séance levée à: 23 :30

En mairie, le 26/11/2025
Le Maire
Michel DUBOJSKI

